



Dossier de séance : Comité de Pilotage concernant la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Sambre (14 janvier 2016)

La démarche d'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'inondation est co-animée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM) et le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA)

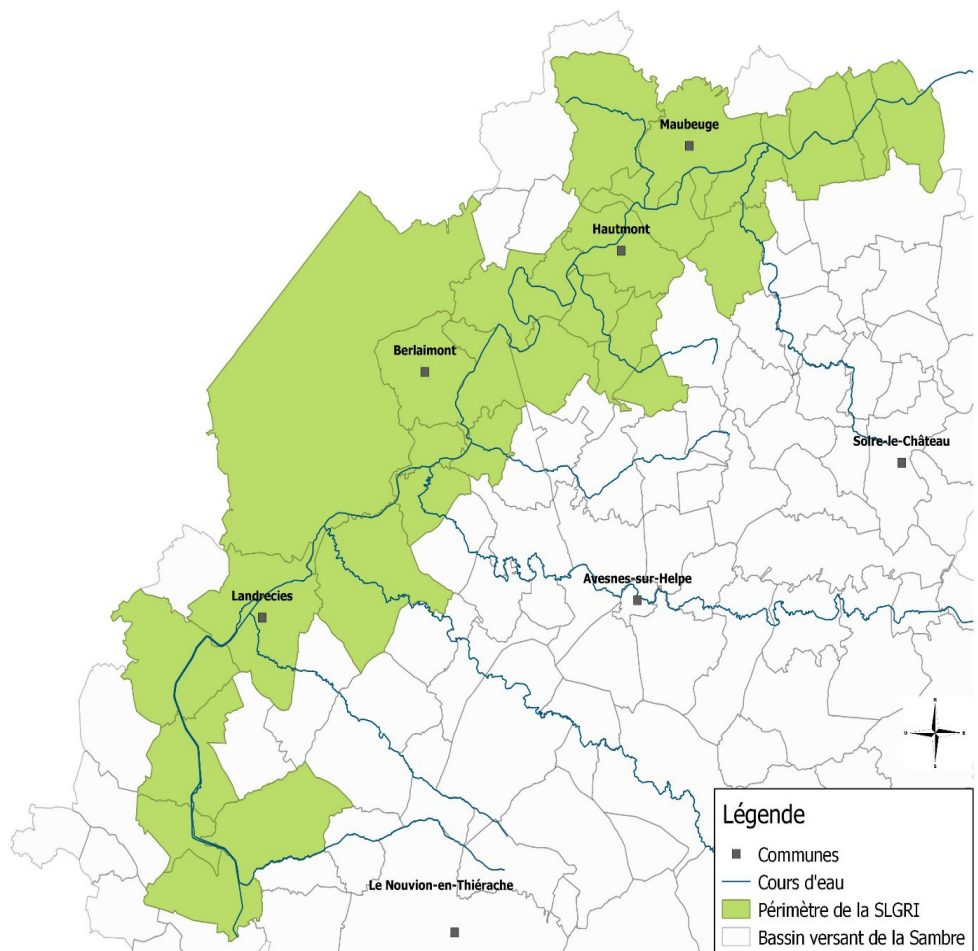
A. Cadrage stratégique

La directive inondation 2007/60/CE impose aux états membre de réfléchir et planifier leur lutte contre les risques d'inondation. La traduction de cette directive en France s'articule à plusieurs niveaux.

Au niveau national, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) fixe les grandes lignes et les grands objectifs à atteindre pour notre État. Cette stratégie nationale se décline par grand bassin hydrographique dans un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) (qui sera en fait les volets des SDAGE traitant de la thématique inondation). Ce Plan de Gestion des Risques d'Inondation fixe les objectifs à atteindre pour le bassin mais aussi pour les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) sur lesquels il est nécessaire d'élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Ces Territoires à Risques d'Inondation ont été définis par les services de l'État à l'issue d'une Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations, prenant en compte l'aléa d'inondation mais aussi les enjeux sur ces territoires (notamment au niveau économique).



B. Périmètre d'étude





C. Les objectifs de la stratégie locale

Au regard de l'état des lieux réalisé sur la base des connaissances acquises lors de l'élaboration du SAGE de la Sambre et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Artois Picardie, 5 objectifs principaux ont été définis lors de l'atelier territorial du 24 juin 2014 et validés par arrêté préfectoral :

1. Encourager un aménagement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours
2. Améliorer la connaissance sur les phénomènes d'érosion et de ruissellement et actualiser la connaissance sur le bassin versant de la Sambre
3. Réduction de la vulnérabilité: développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux pour réduire la vulnérabilité des réseaux de première nécessité
4. Faire émerger les actions permettant de réduire l'aléa en zones urbanisées et rurales
5. Optimiser les outils de gestion de-crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

D. Composition du comité de pilotage

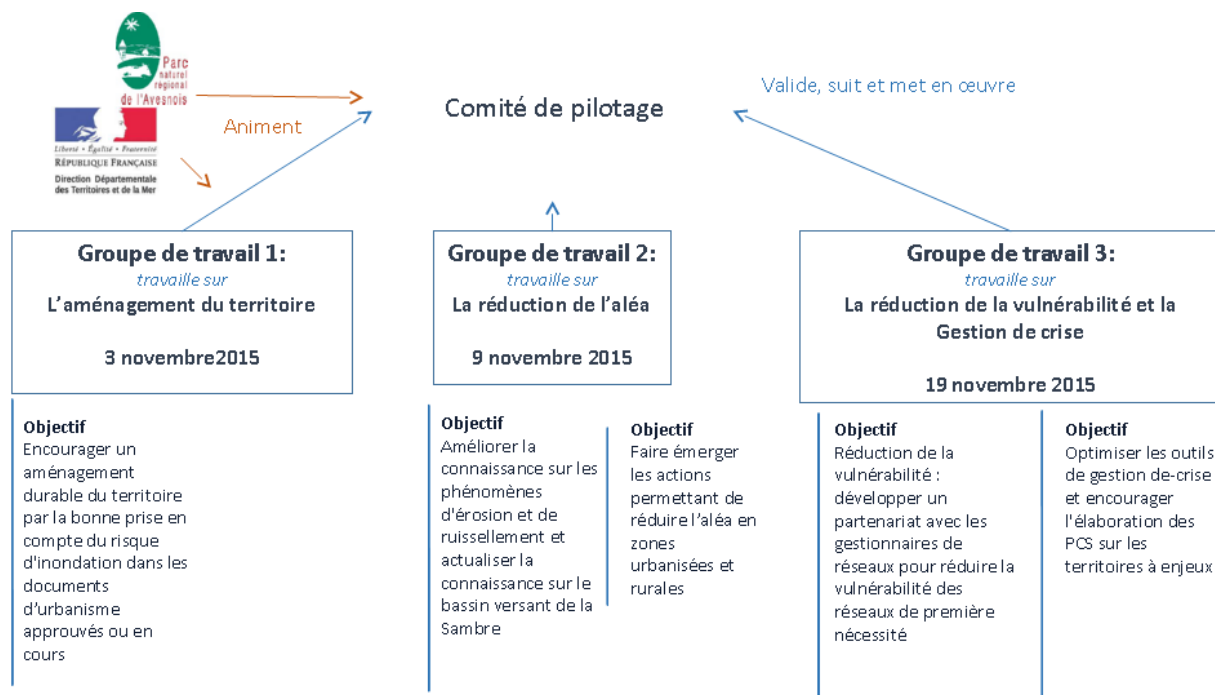
Les structures représentées au sein du comité de pilotage sont les suivantes :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, accompagnée par le maire de Leval, en qualité d' élu référent
- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 4 intercommunalités :
 - La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
 - La Communauté de Communes du Pays de Mormal
 - La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
 - La Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
- Le Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois
- La Commission Locale de l'Eau
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau et l'Avesnois
- L'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- La Chambre d'Agriculture
- La Chambre de Commerce et d'industrie Grand Hainaut
- VNF
- La DREAL
- L'ONEMA
- Le Conseil Général du Nord
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie
- La Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

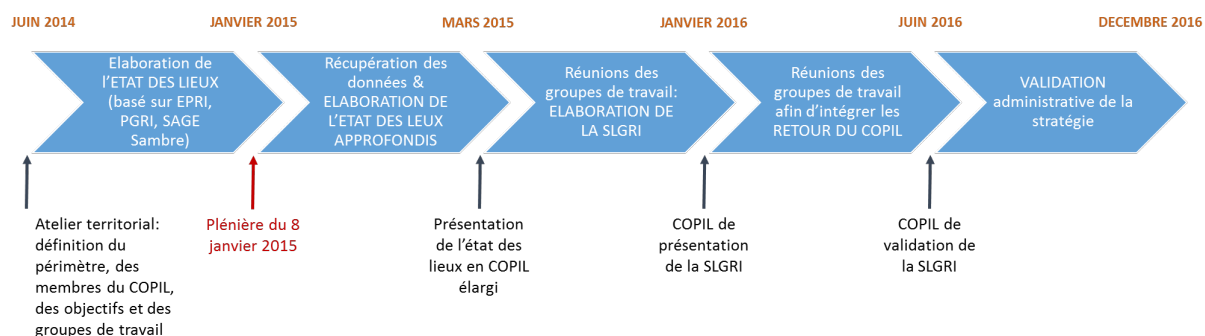




E. Une organisation qui privilégie la concertation et la co-construction de la stratégie



F. Calendrier prévisionnel et échéances d'élaboration de la SLGRI



G. Accès aux documents en ligne

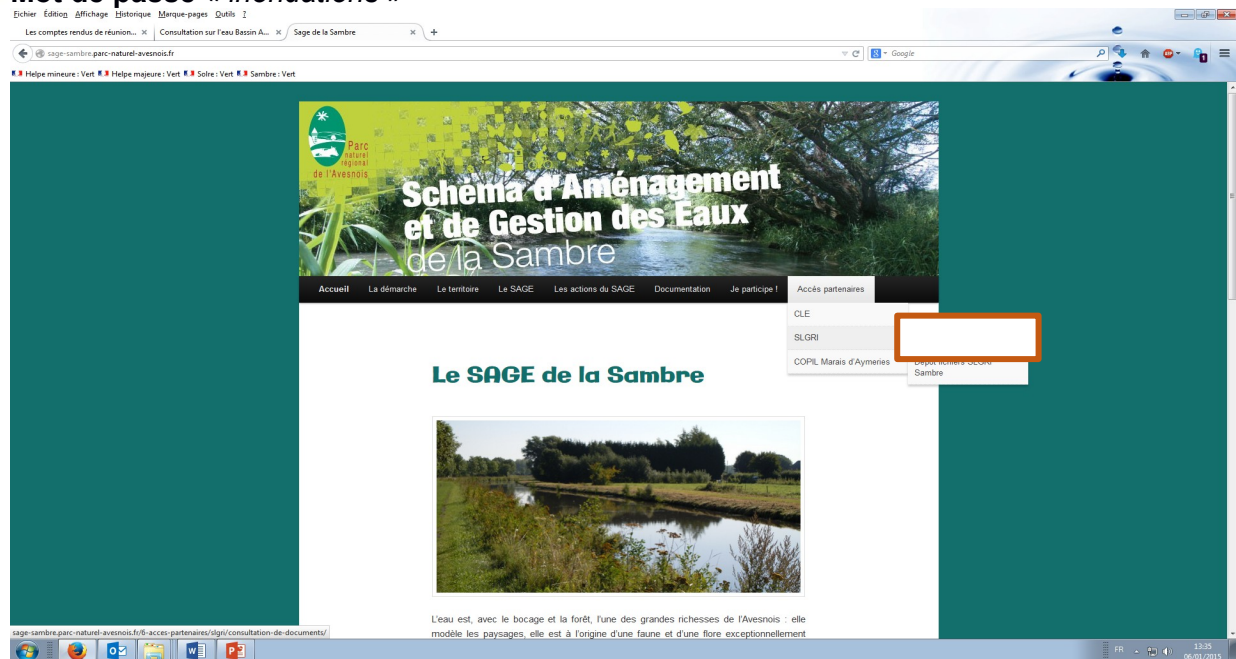
A. Via le site internet du SAGE

Adresse : <http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr>





Rubrique : Accès partenaires, SLGRI, Consultation de documents
Mot de passe « inondations »



B. Via le site internet des services de l'Etat

Adresse : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Directive-Inondation>

Sur ce site, l'ensemble de la démarche est présentée avec renvoi sur le site de la DREAL pour les phases dont elle assure la maîtrise d'ouvrage (EPRI, TRI, cartographies, PGRI), puis celles relevant de la DDTM (SLGRI).

C. Contacts

Au PNR Avesnois :

Guillaume CAFFIER – 03.27.77.51.60 / guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com

Au sein de la DDTM Nord :

Alexandre De Geest – 03.27.56.40.58 / alexandre.de-geest@nord.gouv.fr

Edwige Fournier – 03.28.03.85.29 / edwige.fournier@nord.gouv.fr

